

## Grand Paris Sud Est Avenir

ENTRETIEN AVEC LAURENT CATHALA

Président du territoire Grand Paris Sud Est Avenir et maire de Créteil



Pourquoi avez-vous décidé d'instaurer la gratuité ?

C'est peu dire que ce principe de gratuité d'accès n'est pas déjà ancienne. Il existait de longue date à Créteil et a été généralisé à l'agglomération de la Plaine centrale du Val-de-Marne au début des années 2000.

En tant que territoire parisienne, l'ambition était bien de permettre à toute la population de bénéficier de ce service de proximité.

La volonté commune des médiathèques de ces trois communes en matière de services nous ont encouragé à poursuivre à l'échelle du nouveau territoire les initiatives qui se créait.

La prise en compte de l'intérêt territorial des médiathèques, les Maires ont rapidement accordés sur ce principe de la gratuité.

L'ambition commune de « faire Territoire par la culture » s'est ainsi concrétisée par cette décision hautement symbolique confirmant dans le même temps la forte volonté d'harmoniser et de moderniser l'offre de services au sein d'un réseau de lecture publique alors très hétérogène.

Cette première mesure instaurée, ce peu de temps après la création de Grand Paris Sud Est Avenir a ensuite facilité la mise en œuvre de démarches plus structurantes en faveur de ce secteur: déploiement étendu de la médiathèque mobile, renouvellement des collections de documents, développement des services numériques, extension des horaires d'ouverture des équipements...

Quels effets avez-vous observés ?

Au-delà d'une communication plus aisée en direction de la population, les responsables de nos médiathèques ont à la fois constaté une réelle satisfaction de la part des usagers et une augmentation progressive de la fréquentation des équipements jusqu'à cette difficile séquence liée à la pandémie de la COVID-19.

L'audit réalisé par la Chambre régionale des comptes en 2019 mettait en exergue un taux d'adhésion remarquable de l'ordre de 17% de la population, témoignant d'une bonne appropriation de ce service public.

Le temps libéré par la suppression des différents systèmes de facturation préexistants, finalement chronophages et peu rentables, a pu être mis au profit de la mise en place de partenariats et de coopérations en direction des publics les plus éloignés de ce service.

De manière plus globale, depuis la création de notre Territoire, la gratuité sur l'ensemble du réseau s'est également accompagnée de l'uniformisation du logiciel métiers (SIGB) et de la mise en place d'une carte unique pour les adhérents facilitant ainsi la circulation de nos usagers au sein de nos différentes médiathèques.

En parallèle, l'extension progressive de notre système de navettes proposant le prêt et le retour des documents dans tous les équipements viendra consolider cette offre de services.

Avez-vous un message complémentaire à transmettre à vos collègues et homologues élus pour les convaincre ?

Pour la population de nos communes et de nos quartiers, nos médiathèques sont des équipements essentiels favorisant l'accès à la culture, aux savoirs ainsi qu'à une multitude de services : formation, e-administration....

Au sein de notre réseau, en complément de leurs missions traditionnelles, ces équipements constituent aussi des points d'appui indispensables dans la mise en place de programmes innovants en faveur des publics les plus fragiles : formation de la jeunesse, aide à l'insertion et l'emploi...

Dans le contexte inflationniste actuel qui risque de fragiliser un peu plus une partie de nos concitoyens, il apparaît essentiel de faciliter l'accès de tous à ces établissements formidables lieux de construction du Vivre ensemble.